

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	81 745
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		81 745
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		50 067
Variation de stock (marchandises)		-1 400
Autres charges externes		21 072
Impôts, taxes et versements assimilés		3 144
	dont TP/CFE, CVAE	3 144
Rémunérations du personnel		5 990
Charges sociales		1 811
Dotations aux amortissements		1 666
Total des charges d'exploitation (II)		82 350
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-605
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)	2 624
	Impôts sur les bénéfices (VII)	303
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		1 716

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 716	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		303
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
	2 019	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		
	2 019	

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	5 333	3 666	1 667
TOTAL I (5)	5 333	3 666	1 667
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	4 900		4 900
Disponibilités	4 525		4 525
TOTAL II	9 425		9 425
TOTAL GENERAL (I + II)	14 758	3 666	11 092

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	2 239
Résultat de l'exercice	1 716
TOTAL I	4 955
3 - Dettes (4)	
Autres dettes	6 137
TOTAL III	6 137
TOTAL GENERAL (I + II + III)	11 092

ABPHONE
SARL au capital de 1 000 euros
120 Allée Jules Auffret 93320 Les Pavillons Sous Bois
R.C.S. PARIS 909.075.707.00010

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre,
et le treize Mai à 18 heures,
les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mr Ahmed Ichou	propriétaire de 50 parts
- Mr Billal Ichou	propriétaire de 50 parts

Sur un total de 100 parts composant le capital social d'une valeur de 10€ chacune.

Mr Ahmed Ichou préside la séance en qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- lecture du rapport de gestion du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation des comptes, du bilan et de l'annexe dudit exercice,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats
- approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :



ABPHONE
SARL au capital de 1 000 euros
120 Allée Jules Auffret 93320 Les Pavillons Sous Bois
R.C.S. PARIS 909.075.707.00010

<p>RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 MAI 2024</p>

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

RESULTATS-AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 1 716 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Report à Nouveau

Ce poste passe ainsi de 2 239 euros créditeur à 3 955 euros créditeur

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur

Vous trouverez dans l'Annexe toutes explications complémentaires.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Les Pavillons Sous Bois,
Le 13 MAI 2024

M. ICHOU
Gérant



Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 333			3 333	
Autres immobilisations corporelles		2 000		2 000	
TOTAL rubrique I	3 333	2 000		5 333	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 000	666		2 666
Autres immobilisations corporelles		1 000		1 000
TOTAL rubrique II	2 000	1 666		3 666

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	1,00
-----------------------------	------

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	81 745
TOTAL 1	81 745

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	50 067
Variation négative des stocks	-1 400
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	6 366
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	11 280
TOTAL 3	66 313

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	15 432
--	---------------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

2

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MR			
	Nom et prénom	ICHOU AHMED		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	50		Pourcentage de détention	50,00%
	Date de naissance	05/10/1995		Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	93150		Commune de naissance	LE BLANC MESNIL
	Numéro, type et nom de voie 11 ALLEE DE NONNEVILLE				
	Code postal	93270		Ville	SEVRAN
	Pays	FRANCE			
2	Titre	MR			
	Nom et prénom	ICHOU BILLAL		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	50		Pourcentage de détention	50,00%
	Date de naissance	05/12/1990		Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	93150		Commune de naissance	LE BLANC MESNIL
	Numéro, type et nom de voie 11 ALLEE DE NONNEVILLE				
	Code postal	93270		Ville	SEVRAN
	Pays	FRANCE			

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



ABPHONE
SARL au capital de 1 000 euros
120 Allée Jules Auffret 93320 Les Pavillons Sous Bois
R.C.S. PARIS 909.075.707.00010

TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 MAI 2024

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 1 716 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la Gérance.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 716 euros de la manière suivante :

- Report à Nouveau.

Ce poste passe ainsi de 2 239 euros créditeur à 3 955 euros créditeur

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

